

Plan d'investissement en immobilisations du Nouveau-Brunswick pour les secteurs non constitués en municipalités (2014-2019)

préparé conformément à

**l'Entente administrative Canada–Nouveau-
Brunswick sur le Fonds fédéral de la taxe sur
l'essence**

Mars 2019

PLAN D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LES SECTEURS NON CONSTITUÉS EN MUNICIPALITÉS

Le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence offre un financement prévisible et à long terme aux collectivités. Quatre-vingts pour cent des fonds sont affectés aux secteurs constitués en municipalités au prorata de la population et sont versés semestriellement. Les 20 pour cent restants sont réservés aux secteurs non constitués en municipalités et sont affectés en fonction des priorités et des besoins régionaux.

Les fonds devraient avoir un effet positif sur les collectivités et sont destinés à des projets de construction, de remise en état ou d'amélioration de réseaux de transport en commun, d'eaux usées et d'eau potable, de systèmes de gestion des déchets solides, de routes et de ponts locaux, d'autoroutes, d'aéroports locaux et régionaux, de lignes ferroviaires sur courtes distances, de transport maritime sur courtes distances, d'atténuation des effets des catastrophes, de large bande et de connectivité, de réaménagement de friches industrielles, d'infrastructures de culture, de tourisme, de sports et de loisirs et de renforcement des capacités.

L'une des exigences pour la province du Nouveau-Brunswick (la province) en vertu de l'Entente administrative sur le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence a trait à l'élaboration d'un plan quinquennal d'investissement en immobilisations. Ce plan indique les types de projets qui seront financés par le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence par l'intermédiaire de la Société de développement régional (« SDR ») et du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (« MEGL ») selon l'approche provinciale dans les secteurs non constitués en municipalités qui atteignent les objectifs nationaux de productivité et de croissance économique, d'assainissement de l'environnement ou de renforcement des villes et des collectivités.

Le plan provincial d'investissement en immobilisations décrit les investissements d'infrastructure considérés comme des priorités régionales dans les secteurs non constitués en municipalités du Nouveau-Brunswick. Les besoins ont été définis à la suite d'une collaboration entre les ministères de la Santé, des Transports et de l'Infrastructure et de l'Environnement et des Gouvernements locaux et la SDR. Les projets ont été recommandés par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, dont le ministère administre le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence (FTE), ou le ministre responsable de la Société de développement régional, qui est responsable de la gestion de l'entente.

Le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence a permis au Nouveau-Brunswick de s'attaquer à des problèmes de longue date relatifs à l'eau et aux eaux usées dans des secteurs non constitués en municipalités. De nombreux résidents ont eu accès aux infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans des secteurs où l'eau de puits est contaminée, l'alimentation en eau est limitée ou les conditions du sol rendent le traitement de l'eau sur place difficile. Les catégories de la culture et du tourisme ont également reçu des fonds pour les services régionaux dans les domaines des arts du spectacle, de l'accessibilité des connaissances et de la littératie et pour l'amélioration de l'expérience des visiteurs dans la province.

L'affectation au titre du Fonds de la taxe sur l'essence pour la période de 2014 à 2019 s'établissait à 44 446 955 \$. D'autres fonds ont été ajoutés à ce montant :

- Des intérêts de 934 244 \$ ont été générés, et l'investissement des affectations au titre du Fonds de la taxe sur l'essence a été transféré au Nouveau-Brunswick.
- Des fonds reportés de l'ordre de 109 024 \$ ont été appliqués à de nouveaux projets au titre du FTE dans des secteurs non constitués en municipalités. Les fonds reportés sont des fonds d'infrastructure restants découlant de programmes d'infrastructure antérieurs.
- Il restait des fonds de 22 939 004 \$ de l'entente sur le FTE de 2005-2014.

La somme des fonds représentait un budget fédéral total de 68 429 227 \$. En date du 10 septembre 2018, 67 175 896 \$ avaient été alloués; il restait donc 1 253 331 \$ qui pouvaient être affectés à des projets.

Quatre-vingt-cinq pour cent des fonds ont été affectés à des projets d'alimentation en eau et de gestion des eaux usées; le reste des fonds a été affecté à des projets de culture, de tourisme, de loisirs, d'aéroports régionaux et locaux, de renforcement des capacités, de systèmes énergétiques communautaires et d'atténuation des effets des catastrophes.

Tableau 1 – Affectation du financement du Nouveau-Brunswick au titre du Fonds de la taxe sur l'essence dans les secteurs non constitués en municipalités par catégorie

Catégories de projets	Financement au titre du FTE dans les secteurs non constitués en municipalités*	Pourcentage de financement par catégorie
Eaux usées	32 502 402 \$	48,38 %
Eau potable	25 076 624 \$	37,33 %
Culture	4 018 914 \$	5,98 %
Tourisme	2 771 000 \$	4,12 %
Loisirs	1 291 372 \$	1,92 %
Aéroports régionaux et locaux	700 000 \$	1,04 %
Renforcement des capacités	279 043 \$	0,42 %
Systèmes énergétiques communautaires	197 500 \$	0,29 %
Divers	189 041 \$	0,28 %
Atténuation des effets des catastrophes	150 000 \$	0,22 %
Total	67 175 896 \$	100 %

* Fonds au titre du FTE 2014-2019 et d'autres sources, notamment les fonds reportés d'ententes antérieures sur le FTE

La répartition des projets du plan d'investissement en immobilisations pour 2014-2019 est illustrée à la figure 1.

Tout au long de l'Entente, le plan d'investissement en immobilisations sera mis à jour au besoin.

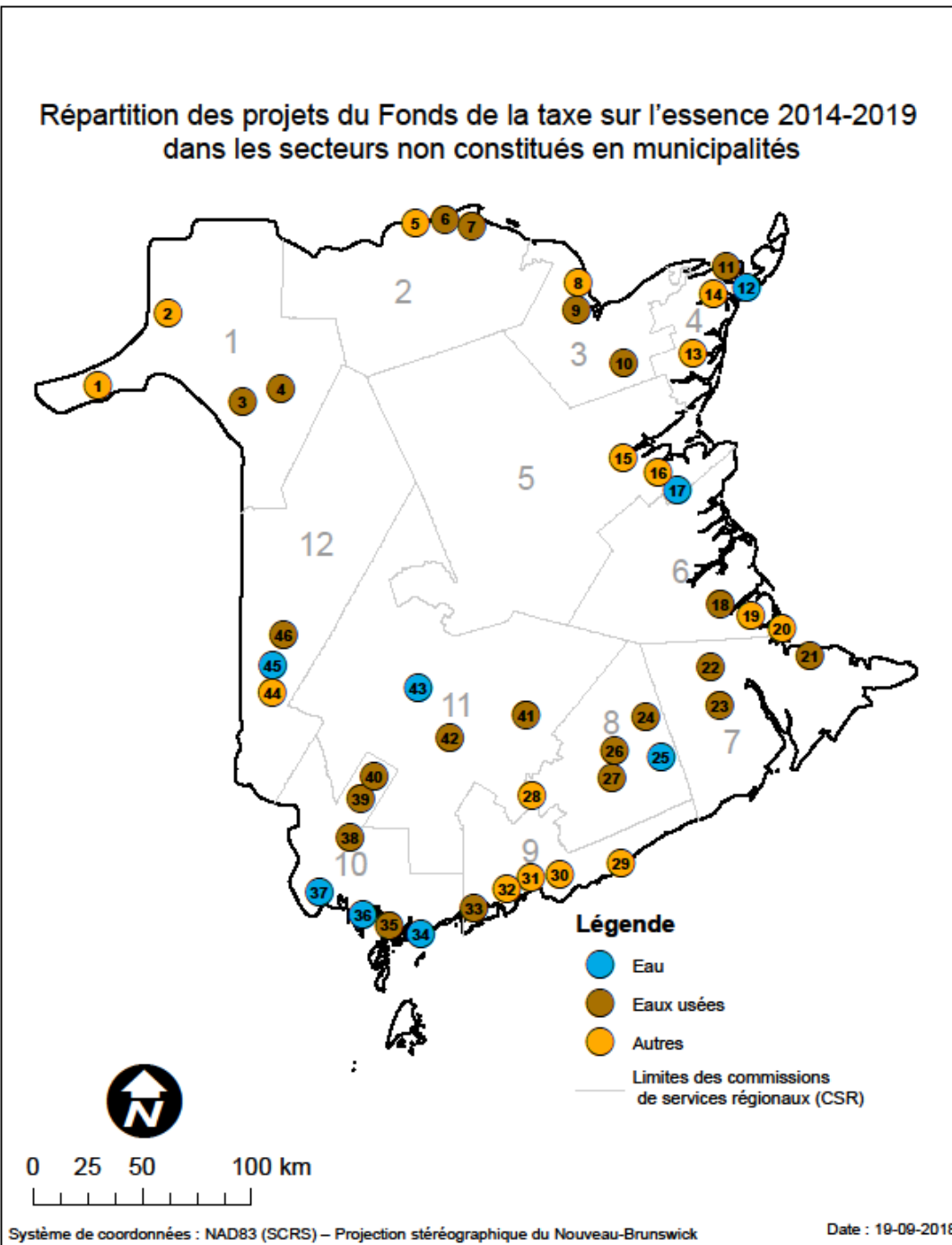


Figure 1. Répartition des projets du Fonds de la taxe sur l'essence dans le cadre du plan d'investissement en immobilisations des secteurs non constitués en municipalités 2014-2019. Les projets sont indiqués à l'intérieur des limites des commissions de services régionaux aux fins d'illustration. Les numéros des projets correspondent à ceux de la liste de projets à l'annexe A.

Annexe A

Fonds fédéral de la taxe sur l'essence (FTE)

Liste de projets du Nouveau-Brunswick pour les secteurs non constitués en municipalités (2014-2019) 10 septembre 2018

	Commissions de services régionaux (CSR)	Catégorie de projet	Ministère responsable	Total fédéral approuvé
Région 1				
1	Projets de la communauté rurale de Haut-Madawaska	Divers	MEGL	189 041 \$
2	Projet d'agrandissement du Centre communautaire Saint-Joseph	Loisirs	MEGL	450 000 \$
3	Réseau collecteur des eaux usées du DSL de Saint-Léonard	Eaux usées	MEGL	550 000 \$
4	Réseau collecteur des eaux usées du DSL de Drummond	Eaux usées	MEGL	750 000 \$
				1 939 041 \$
Région 2				
5	Infrastructure de la Ville de Campbellton	Tourisme	SDR	871 000 \$
6	Remplacement du réseau d'assainissement de la rue John	Eaux usées	MEGL	64 277 \$
7	Réseau collecteur des eaux usées du DSL de Dundee	Eaux usées	MEGL	3 204 597 \$
				4 139 874 \$
Région 3				
8	Étude des eaux de surface et améliorations – DSL de Tremblay	Atténuation des effets des catastrophes	MEGL	150 000 \$
9	Système de collecte et de traitement des eaux usées de Roberville	Eaux usées	MEGL	816 986 \$
10	Amélioration et prolongement du système de traitement des eaux usées d'Allardville	Eaux usées	MEGL	19 264 \$
				986 250 \$
Région 4				
11	Infrastructure du Village de Bas-Caraquet	Eaux usées	SDR	93 000 \$
12	Chemin des Huîtres – Distribution de l'eau	Eau potable	MEGL	241 260 \$
13	Amphithéâtre de Tracadie	Culture	SDR	2 753 457 \$
14	Amélioration de la piste de l'aéroport de la Péninsule acadienne	Aéroports régionaux et locaux	MEGL	700 000 \$
				3 787 717 \$

	Commissions de services régionaux (CSR)	Catégorie de projet	Ministère responsable	Total fédéral approuvé
Région 5				
15	Station Wharf Marina Inc.	Loisirs	SDR	41 372 \$
16	Plan de gestion des actifs de St. Margarets	Renforcement des capacités	MEGL	50 000 \$
17	Réfection importante du réseau d'alimentation en eau de St. Margarets	Eau potable	MEGL	2 150 000 \$
				2 241 372 \$
Région 6				
18	Amélioration du réseau d'assainissement de Sainte-Marie-de-Kent	Eaux usées	MEGL	750 000 \$
19	Infrastructure du Village de Saint-Antoine	Culture	SDR	700 000 \$
20	Conception préliminaire du réseau d'assainissement de Cap-des-Caissie	Renforcement des capacités	MEGL	29 043 \$
				1 479 043 \$
Région 7				
21	Amélioration du réseau d'égout sanitaire de Pointe-du-Chêne	Eaux usées	MEGL	828 000 \$
22	Réseau collecteur des eaux usées de Spring Garden	Eaux usées	MEGL	128 903 \$
23	Projet d'assainissement de Greensboro (DSL de Coverdale)	Eaux usées	MEGL	4 031 975 \$
				4 988 878 \$
Région 8				
24	Réseau d'assainissement d'Havelock	Eaux usées	MEGL	8 142 556 \$
25	Réseau régional d'approvisionnement en eau de Penobscus	Eau potable	MEGL	3 107 529 \$
26	Projet d'assainissement de Roachville (DSL de Studholm)	Eaux usées	MEGL	733 575 \$
27	Commission des égouts d'Apohaqui – Amélioration de la station de relèvement de la rue George	Eaux usées	MEGL	15 645 \$
28	Modernisation de la piscine communautaire de Belleisle		MEGL	200 000 \$
				12 199 305 \$
Région 9				
29	Infrastructure de la Fundy Trail Development Authority	Tourisme	SDR	1 600 000 \$
30	The New Brunswick Museum Foundation Inc. – Améliorations (MTINB)	Culture	SDR	397 384 \$
31	The New Brunswick Museum Foundation Inc. – Améliorations (NBMF)	Culture	SDR	168 073 \$

	Commissions de services régionaux (CSR)	Catégorie de projet	Ministère responsable	Total fédéral approuvé
32	Infrastructure de l'Administration portuaire de Saint John	Tourisme	SDR	300 000 \$
33	Amélioration de l'installation de traitement des eaux usées de Musquash	Eaux usées	MEGL	700 000 \$
				3 165 457 \$
	Région 10			
34	Réseau d'alimentation en eau du DSL de Beaver Harbour	Eau potable	MEGL	250 000 \$
35	Système de collecte et de traitement des eaux usées du DSL de la baie de Fundy	Eaux usées	MEGL	3 050 000 \$
36	Plan de gestion de l'eau de Chamcook et amélioration d'un barrage	Eau potable	MEGL	500 000 \$
37	Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le DSL de Dennis-Weston	Eau potable	MEGL	700 000 \$
38	Système de traitement des lixiviats du site d'enfouissement d'Hemlock Knoll	Eaux usées	MEGL	4 500 000 \$
39	Réseau collecteur des eaux usées de Harvey Lake – chemin Charlie Little (phase 2)	Eaux usées	MEGL	2 050 000 \$
40	Prolongement du réseau collecteur des eaux usées d'Harvey Lake – phase 1	Eaux usées	MEGL	334 701 \$
				11 384 701 \$
	Région 11			
41	Prolongement du réseau d'assainissement d'Old Avon	Eaux usées	MEGL	626 586 \$
42	Réseau d'assainissement du lotissement Gillies	Eaux usées	MEGL	953 956 \$
43	Chateau Heights – réseau de distribution d'eau et réseau collecteur des eaux usées	Eau potable	MEGL	17 687 835 \$
				19 268 377 \$
	Région 12			
44	Développement communautaire de la Ville de Woodstock	Loisirs	SDR	600 000 \$
45	Infrastructure de la Ville de Woodstock	Eau potable	SDR	440 000 \$
46	Remplacement du système de traitement des eaux usées de Victoria Corner	Eaux usées	MEGL	158 381 \$
				1 198 381 \$

Projets à l'échelle de la province (non indiqués sur la carte)

Plan de restructuration communautaire	Renforcement des capacités	MEGL	200 000 \$
Bornes de recharge pour véhicules électriques	Systèmes énergétiques communautaires	MEGL	197 500 \$
			<hr/> 397 500 \$ <hr/>
AFFECTATION FÉDÉRALE TOTALE APPROUVÉE			<hr/> 67 175 896 \$ <hr/>

MEGL = ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

SDR = Société de développement régional

Notes :

Les projets énumérés sont à divers stades d'achèvement. Les totaux peuvent changer à mesure que les projets progressent.

Les contributions financières de la collectivité, du gouvernement provincial ou des gouvernements locaux ne sont pas incluses.

Le plan d'investissement en immobilisations comprend des projets de renforcement des capacités et de systèmes énergétiques communautaires qui profitent à plusieurs collectivités de la province. Ces projets sont donc indiqués séparément et ne sont pas liés à un emplacement particulier dans la figure 1.

Certains projets ont été sélectionnés dans l'intérêt de la population d'une vaste région voisine. Dans certains cas, l'analyse de rentabilité relative au projet faisait ressortir l'importance de construire des infrastructures dans les limites d'une municipalité pour desservir une région rurale. Les infrastructures construites pour offrir des services culturels ou de loisirs devraient faire l'objet de services partagés afin d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts opérationnels.

Annexe B

Liste d'indicateurs du Nouveau-Brunswick pour 2014-2019

La liste d'indicateurs ci-dessous a été établie dans le cadre de l'Entente administrative Canada–Nouveau-Brunswick sur le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence afin de rendre compte à Infrastructure Canada de l'optimisation des ressources pour les investissements dans des projets financés par la taxe sur l'essence.

Le gouvernement provincial doit présenter périodiquement des rapports à Infrastructure Canada sur les résultats et les avantages du financement du FTE pour les Canadiens. Les avantages des projets sont évalués par catégorie à l'aide d'indicateurs à l'appui des objectifs nationaux. Dans la mesure du possible, un ou plusieurs indicateurs sont utilisés pour rendre compte de chaque projet achevé. Le gouvernement provincial communique les résultats dans un rapport sur les résultats provinciaux qui est rendu public sur le [site Web provincial du Fonds de la taxe sur l'essence](#).

Objectif national : Productivité et croissance économique

Catégorie	Indicateur
Chemins et ponts locaux	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de km améliorés/revêtus pour répondre à une norme provinciale• Variation du taux d'accidents/de mortalité ou de blessures• Variation sur le plan de l'indice de rugosité international (IRI)• Nombre de plaintes/réclamations liées à des nids-de-poule au cours d'une période donnée• Variation de la capacité de la route• Nombre de km de trottoirs/sentiers de randonnée et de marche ou de bandes cyclables construits
Autoroutes	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de km améliorés/resurfacés pour répondre à une norme PT
Transport maritime à courte distance	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de la flotte ou de la capacité de fret ou de passagers• Variation de la fréquence du service en raison de l'investissement• Augmentation du nombre de passagers transportés
Lignes ferroviaires sur courtes distances	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de km d'infrastructures ferroviaires construites ou améliorées• Augmentation du nombre de passagers par rapport à une période comparable
Aéroports régionaux et locaux	<ul style="list-style-type: none">• Variation du nombre de décollages ou d'atterrissages à un aéroport au cours d'une période déterminée (une arrivée et un départ sont considérés comme deux mouvements)• Variation du nombre de tonnes métriques de fret ou de courrier chargé à un aéroport au cours d'une période déterminée• Augmentation du nombre de passagers au cours d'une période déterminée.• Diminution du nombre d'incidents (présence inopportune d'un aéronef, d'un véhicule, d'une personne ou d'un animal sauvage dans l'aire protégée d'une surface désignée pour l'atterrissage ou le décollage d'un aéronef)

Connectivité à large bande	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lieux ayant un accès Internet grâce au projet • Nombre de lieux où le service à large bande est amélioré grâce au projet
Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Variation de la couverture du transport en commun (% de la population vivant à moins de 2 km du réseau de transport en commun) • Nombre de km de lignes de transport en commun construites ou améliorées • Variation de la capacité de transport public en route-kilomètre (ou place-kilomètre, ou passager-kilomètre) • Variation sur le plan de l'achalandage

Objectif national : Assainissement de l'environnement

Catégorie	Indicateur
Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages (et/ou de propriétés non résidentielles) branchés au réseau d'aqueduc municipal • Nombre de mètres de réseau ou de canalisations ajoutées, réparées ou remplacées • Variation de la capacité de distribution d'eau (m³ par jour) • Variation du nombre de kWh consommés (compteurs ou pompes écoénergétiques) • Variation de la capacité de stockage d'eau (m³) (+ justification) • Variation de la capacité de traitement de l'eau pour répondre aux normes de sécurité (m³ par jour) • Nombre de lieux munis de compteurs d'eau • Nombre de ménages (et/ou de propriétés non résidentielles) branchés au réseau d'aqueduc municipal qui bénéficieront d'une meilleure fiabilité du service • Nombre de ménages (et/ou de propriétés non résidentielles) branchés au réseau d'aqueduc municipal qui recevront une eau potable de meilleure qualité • Nombre de lieux qui seront branchés à des bornes d'incendie et qui bénéficieront d'une meilleure protection contre les incendies
Eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages (et/ou de propriétés non résidentielles) branchés au réseau municipal de traitement des eaux usées • Nombre de mètres de réseau ou de canalisations ajoutées, réparées ou remplacées • Variation de la capacité de collecte ou de traitement des eaux usées (m³ par jour) • Nombre de ménages (et/ou de propriétés non résidentielles) branchés qui bénéficieront d'un meilleur traitement des eaux usées (niveau précis de traitement et/ou respect ou non des nouveaux règlements sur les eaux usées) et/ou d'un service plus fiable • Nombre de ménages (et/ou de propriétés non résidentielles) desservis par un réseau d'égout séparé (pour réduire le risque d'inondation et de déversements)

	<p>d'eaux usées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variation du nombre de kWh consommés (stations de relèvement écoénergétiques) • Confirmation de l'amélioration de la fiabilité du service de traitement des eaux usées et des systèmes de distribution ou de collecte • Fréquence de la conformité (%) avec les limites provinciales relatives aux nutriments dans les rejets d'effluents
Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des émissions de GES (p. ex., quantité de méthane capté) • Augmentation de la capacité du site (tonnes) + justification • Augmentation de la quantité (tonnes métriques) de déchets solides soustraits à l'élimination grâce au compostage et/ou au recyclage
Systèmes énergétiques communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la quantité de carburant consommé • Réduction du nombre de kWh consommés • Augmentation du nombre de kWh produits (hors réseau) • Augmentation du nombre de kWh d'énergie renouvelable produits
Réaménagement de friches industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (m²) du terrain remis en état • Augmentation de l'assiette foncière locale grâce au projet • Nombre de nouvelles unités résidentielles, d'entreprises et/ou de nouveaux établissements sur le terrain réaménagé

Objectif national : Renforcement des villes et des collectivités

Catégorie	Indicateur
Sports	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de résidents qui bénéficieront de la nouvelle installation sportive ou de l'installation améliorée • Augmentation du pourcentage ou du nombre d'événements sportifs tenus annuellement grâce à l'investissement • Pourcentage d'augmentation du nombre de visiteurs (tourisme sportif) dans la communauté grâce à l'investissement • Augmentation du nombre de patinoires, de sièges, d'espaces publics, etc. grâce à l'investissement • Nombre de nouvelles installations sportives ou d'installations améliorées
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km de sentiers récréatifs construits, prolongés ou améliorés • Nombre de résidents pouvant bénéficier de l'investissement • Augmentation du nombre d'utilisateurs grâce à l'investissement • Nombre de nouvelles installations de loisirs ou d'installations améliorées
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de résidents desservis par de nouvelles installations culturelles ou des installations améliorées • Pourcentage d'augmentation du nombre de visiteurs dans la communauté grâce à l'investissement

	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage d'augmentation ou du nombre d'événements culturels tenus annuellement grâce à l'investissement • Nombre de nouvelles installations culturelles ou d'installations améliorées
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de touristes qui bénéficieront de la nouvelle installation ou de l'installation améliorée • Augmentation du nombre de visiteurs et/ou de la durée du séjour et/ou de la qualité du séjour grâce à l'investissement • Pourcentage d'augmentation du nombre de chambres-nuits vendues par rapport à une période comparable • Nombre d'entreprises créées ou ayant pris de l'expansion grâce à l'investissement • Nombre de nouvelles installations touristiques ou d'installations améliorées
Atténuation des effets des catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des services qui devraient être protégés grâce à la nouvelle infrastructure d'atténuation • Nombre de biens qui devraient être moins à risque grâce à la nouvelle infrastructure d'atténuation • Population (en nombre de personnes ou en pourcentage) qui devrait être moins à risque grâce à la nouvelle infrastructure d'atténuation • Estimation (en dollars) de la diminution de l'aide financière en cas de catastrophe et/ou du coût des interventions d'urgence en raison de la nouvelle infrastructure d'atténuation, en se basant sur un événement antérieur ou comparable • Infrastructures à risque (en nombre ou en pourcentage) qui sont mieux protégées grâce à la nouvelle infrastructure d'atténuation • Pourcentage du plan d'atténuation qui est mis en œuvre
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de renforcement des capacités investissant dans la gestion des actifs et/ou la planification municipale à long terme • Nombre de plans intégrés de durabilité communautaire ou de plans d'investissement en immobilisations découlant des investissements dans le renforcement des capacités • Nombre de plans de gestion de l'eau